

# **NORTH COUNTRY HEALTHCARE**

## **AVIS CONJOINT DES POLITIQUES DE CONFIDENTIALITÉ**

**CET AVIS DÉCRIT COMMENT LES INFORMATIONS MÉDICALES VOUS CONCERNANT PEUVENT ÊTRE UTILISÉES ET DIVULGUÉES ET COMMENT VOUS POUVEZ ACCÉDER À CES INFORMATIONS. VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE.**

Cet avis conjoint décrit les pratiques de la vie privée des quatre hôpitaux et l'Agence de santé et de soins palliatifs maison qui comprennent les soins de santé de North Country affilié couverte entité, ou « ACE » : Androscoggin Valley Hospital, soins de santé régional de Littleton, Upper Connecticut Valley Hospital, semaines Medical Center et North Country Home Health et Hospice Agency, Inc. La désignation de l'ACE autorise les membres de l'ACE pour partager des informations de santé qui a été créées ou reçues alors que vous étiez un patient à l'un des hôpitaux entre eux à des fins de traitement, les paiements ou les activités de soins de santé. Cela nous permet de mieux répondre à vos besoins de soins de santé.

En outre, chacun des hôpitaux participe à un arrangement de santé organisé (OHCA) avec des praticiens indépendants sur leur personnel médical. Ces praticiens indépendants participant à cet arrangement ont convenu de se conformer aux pratiques décrites dans le présent avis en ce qui concerne les soins qu'ils dispensent à vous à l'hôpital et de l'information médicale dans vos enregistrements à l'hôpital. Les participants à chaque OHCA partageront informations entre eux tant qu'il est nécessaire d'effectuer de traitement, les paiements ou les opérations de santé relatives à l'OHCA.

Cette Notice commune s'applique aux quatre hôpitaux et soins à domicile et Agence hospice comprenant l'ACE de soins de santé de North Country et leurs OHCA et à l'Agence maison de santé et de soins palliatifs, à tous leurs sites de prestation de service. Tous les sites de livraison de service figurent à la fin du présent avis.

Si vous avez des questions concernant le présent avis, veuillez communiquer avec le responsable de la confidentialité énumérés sur la page de dernière seconde du présent avis.

Des informations de santé protégées (« PHI ») est des informations, y compris des données démographiques, qui pourraient vous identifier et qui se rapporte aux services de santé fournis à vous, le paiement des services de santé offerts à vous, ou votre santé physique ou mentale ou condition, dans le passé, présent ou futur. Cet avis de confidentialité décrit comment nous pouvons utiliser et divulguer vos PHI. Il décrit également vos droits d'accéder et de contrôler vos PHI.

En tant que fournisseurs de soins de santé, nous sommes tenus par la fédérale et la Loi de l'état de maintenir la confidentialité de PHI. Nous sommes également tenus de notifier vous suite à une violation de la vie privée de votre PHI.

Nous sommes tenus de vous fournir cet avis de nos obligations juridiques et les pratiques de confidentialité. Nous sommes tenus de respecter les termes de cet avis de confidentialité, mais se réservent le droit de modifier l'avis à tout moment. Tout changement dans les termes du présent avis sera efficace pour tous les PHI que nous maintenons à ce moment-là. Nous vous fournirons tout avis révisé des pratiques de confidentialité sur demande ; vous pouvez soit appeler le bureau et demander qu'une copie révisée vous sera envoyé par la poste ou demander un lors de votre prochain rendez-vous.

Nous publierons également sans tarder l'avis révisé des pratiques de confidentialité sur nos sites Web et dans nos installations.

## **UTILISATIONS PERMISES ET DIVULGATIONS**

### **Règles générales**

Loi fédérale permet à un fournisseur de soins de santé à utiliser ou divulguer PHI comme suit :

- Vous. Nous ne divulguons vos PHI pour vous, que la personne couverte, à votre demande.
- Autorisation. Nous ne divulguons vos PHI aux termes d'une autorisation signée par vous.
- Représentant successoral. Nous ne divulguons pas vos PHI à un représentant du personnel désignés par la loi tels que le parent ou le tuteur légal d'un enfant, le procureur de fait en vertu d'une procuration durable pour les soins de santé, représentant de la succession d'un défunt individuel, ou, dans certaines circonstances, votre conjoint survivant.
- Traitement. Nous utiliser et divulguer vos PHI pour fournir, coordonner ou gérer votre traitement. Traitement se réfère à la prestation et la coordination ou la gestion des soins de santé et des services connexes par un ou plusieurs fournisseurs de soins de santé, y compris la consultation ou renvoi. Par exemple, nous pouvons divulguer vos PHI de temps en temps à un autre médecin ou les soins de santé fournisseur (par exemple, un laboratoire spécialisé ou pharmacie) qui, à la demande de votre médecin, se trouve impliqué dans vos soins en fournissant une assistance avec votre diagnostic de santé ou un traitement.
- Paiement. Nous pouvons utiliser et divulguer vos PHI afin de facturer et de percevoir le paiement pour le traitement et les services qui vous sont fournis. Paiement fait référence à la collection des primes, remboursements, couverture, déterminations, facturation, gestion des sinistres, déterminations de nécessité médicale, examen de l'utilisation et services de pré-autorisation. Par exemple, nous pouvons fournir des portions de votre PHI à notre fournisseur de services de facturation et de votre plan de santé d'être payés pour les services de santé, que nous avons fourni à vous.
- Activités de soins de santé. Nous pouvons divulguer vos PHI afin d'exploiter nos hôpitaux et l'Agence maison de santé et de soins palliatifs. Activités de soins de santé se référer aux activités de soutien administratif spécifié par ou pour un fournisseur de soins de santé, y compris l'évaluation de la qualité et amélioration, examen par les pairs, la formation et à l'agrément des fournisseurs et les fonctions juridiques et d'audit. Par exemple, nous pouvons utiliser vos PHI afin d'évaluer la qualité des services de santé que vous avez reçu ou d'évaluer la performance des professionnels de la santé qui a fourni des services de santé à vous.
- Rappels de rendez-vous et autres notifications. Nous pouvons utiliser ou divulguer vos PHI, au besoin, à communiquer avec vous pour vous rappeler votre rendez-vous. Nous pouvons utiliser ou divulguer vos PHI, si nécessaire, pour vous fournir des informations sur les alternatives de traitement.
- Associés d'affaires. Nous partagerons vos PHI avec tierce partie « collaborateurs » qui effectue des activités diverses (par exemple, les services de transcription ou de facturation) pour les hôpitaux ou l'Agence de l'hospice, et de soins à domicile y compris Healthcare, Inc. North Country., la mère de système. Chaque fois qu'un arrangement avec un associé d'affaires implique l'utilisation ou la divulgation de votre PHI, nous avons un contrat écrit qui contient les mots légalement requis qui protégeront la confidentialité de vos PHI.
- Collecte de fonds. Nous pouvons envoyer vous avis de collecte de fonds et d'appel, à moins que vous ne pas recevoir de communications de collecte de fonds. Avec chaque communication, nous vous fournirons la possibilité de renoncer à toute autre communication de collecte de fonds.

Ou, vous pouvez communiquer avec notre agent de confidentialité pour retirer les communications de collecte de fonds.

### **Utilisations et divulgations autorisées sans autorisation ou la possibilité d'accepter ou de s'opposer**

Loi fédérale autorise également un fournisseur de soins de santé à utiliser et à divulguer les PHI, sans votre consentement ou autorisation ou la possibilité d'accepter ou de s'opposer, de la manière suivante :

- Tel que requis par la Loi. Lorsqu'une divulgation est requise par fédérale, les lois provinciales ou locales, des procédures judiciaires ou administratives, ou par application de la Loi. Par exemple, nous faisons des divulgations lorsqu'une loi exige que nous enregistrons des informations aux agences gouvernementales et les forces de l'ordre sur les victimes d'abus, de négligence ou de violence familiale ; lorsqu'il s'agit par arme à feu et d'autres blessures ; ou quand commandé dans une procédure judiciaire ou administrative.
- Pour les activités de santé publique. Par exemple, nous enregistrons des informations sur les naissances, les décès et maladies diverses aux responsables du gouvernement chargé de collecter ces informations et nous vous proposerons de coroners, médecins légistes et les directeurs funèbres les informations nécessaires relatives à mort un individu.
- Pour les activités de surveillance de la santé. Par exemple, nous fournira des informations pour aider le gouvernement lorsqu'il procède à une enquête ou une inspection d'un fournisseur de soins de santé ou d'organisation.
- Aux fins du don d'organes. Nous pouvons aviser les organisations achats orgue pour les aider dans les greffes et don d'organe, oculaires ou de tissu.
- À des fins de recherche. Dans certaines circonstances, nous vous proposerons PHI pour mener à bien la recherche médicale.
- Pour éviter un préjudice. Afin d'éviter une grave menace pour la santé ou la sécurité d'une personne ou le public, nous vous proposerons PHI aux policiers ou aux personnes en mesure d'empêcher ou de diminuer un tel préjudice.
- Pour les fonctions gouvernementales particulières. Nous pouvons divulguer PHI de militaires et de vétérans dans certaines situations. Et, nous pouvons divulguer PHI à des fins de sécurité nationale.
- Aux fins de l'indemnisation des travailleurs. Nous vous proposerons de PHI pour se conformer aux lois d'indemnisation des travailleurs.

Les exemples des utilisations permises et divulgations énumérées ci-dessus ne sont pas fournis comme une liste exhaustive des moyens dont PHI peut-être être utilisé. Ils sont fournis décrivent en général les types d'utilisation et la divulgation qui pourrait être faite.

### **Utilisations permises et requises et les divulgations qui peuvent être faites avec votre autorisation ou l'opportunité de l'objet**

Nous pouvons utiliser et divulguer vos PHI dans les cas suivants. Vous avez la possibilité d'accepter ou de s'opposer à l'utilisation ou la divulgation de tout ou partie de vos PHI. Si vous n'êtes pas présents ou en mesure d'accepter ou de s'opposer à l'utilisation ou la divulgation de l'ISP, votre médecin peut, à l'aide de jugement professionnel, détermine si la divulgation est dans votre meilleur intérêt. Dans ce cas, seul le PHI se rapportant à vos soins de santé est divulgué.

- D'autres personnes dans votre santé. Si vous acceptez ou ne s'opposent pas, nous pouvons divulguer à un membre de votre famille, un parent, un ami intime ou toute autre personne que vous identifiez, votre PHI qui est directement liée à la participation de cette personne dans vos soins de santé ou de paiement pour vos soins de santé. Si vous êtes incapable d'accepter ou de

s'opposer à une telle divulgation, nous pouvons divulguer ces renseignements au besoin si nous déterminons qu'il est dans votre meilleur intérêt basé sur notre jugement professionnel. Nous pouvons également utiliser ou divulguer vos PHI à une entité publique ou privée autorisée à aider dans les efforts de secours en cas de catastrophe et à coordonner les utilisations et divulgations de familles ou d'autres individus impliqués dans vos soins de santé.

- Annuaire. Nous pouvons maintenir un répertoire des patients qui inclut votre nom et l'emplacement au sein de l'installation, votre appartenance religieuse et des informations sur votre état de santé en général des termes qui ne peut pas communiquer des renseignements médicaux précis à votre sujet. À l'exception de votre appartenance religieuse, nous pouvons divulguer ces informations à quiconque vous demande par nom. Nous pouvons divulguer toutes les informations d'annuaire aux membres du clergé. Vous avez le droit de s'opposer, par écrit, lors de l'admission à l'hôpital et à tout moment pendant l'hospitalisation, à l'utilisation ou la divulgation de vos renseignements médicaux de l'annuaire de l'hôpital aux membres de la famille, amis, visiteurs, clergé et d'autres qui peut demander pour vous par son nom, et, dans ce cas, nous allons suivre vos désirs. Tel que permis par la Loi, nous pouvons utiliser vos renseignements personnels à partir du répertoire de l'hôpital dans le cas où vous êtes inapte ou subissant un traitement médical d'urgence, mais seulement conformément à votre accord préalable exprimé souhaits.
- Après votre mort. Après votre décès, nous pouvons divulguer à un membre de votre famille, un parent, un ami intime ou toute autre personne que vous identifiez, votre PHI qui est directement liée à la participation de cette personne dans vos soins de santé ou de paiement pour vos soins de santé avant votre décès. Nous ne ferons pas cette divulgation dans la mesure où vous nous informez, avant votre décès, que vous vous opposez à certains ou tous ces communications.

## **TOUTES LES AUTRES UTILISATIONS ET DIVULGATIONS ONT BESOIN DE VOTRE AUTORISATION PRÉALABLE ET ÉCRITE**

Dans toute autre situation non décrite dans le présent avis, nous demanderons votre autorisation écrite avant d'utiliser ou de divulguer aucune de vos PHI. Si vous décidez de signer une autorisation de divulguer votre PHI, vous pouvez alors révoquer cette autorisation par écrit de cesser toute utilisation future et la communication.

Des exemples concrets d'utilisations ou divulgations nécessitant une autorisation incluent :

- Informations sur la psychothérapie. La plupart des utilisations et des divulgations d'informations sur la psychothérapie exigent votre autorisation écrite. « Notes de psychothérapie » sont les notes enregistrées (sous quelque forme) d'un professionnel de la santé mentale que le document ou analysent le contenu des conversations au cours d'une séance de counseling, si tenus à l'écart du reste de votre dossier médical.
- De marketing. Utilisations et divulgations de votre PHI pour commercialisation nécessitent votre autorisation écrite. Le marketing est une communication qui vous encourage à acheter ou utiliser un produit ou un service. Cependant, il n'est pas marketing si nous communiquons avec vous sur les produits liés à la santé ou des services que nous offrons, aussi longtemps que nous ne sommes pas payés par une tierce partie pour faire de la communication. Ni votre autorisation écrite nécessaire pour nous de communiquer avec vous en personne, ou pour nous de vous donner un cadeau de valeur nominale.
- Vente. Nous vendons pas votre PHI sans votre autorisation écrite, sauf dans la mesure permise par la Loi.

## VOS DROITS EN CE QUI CONCERNE LES INFORMATIONS DE SANTÉ PROTÉGÉES

Vous avez les droits suivants à l'égard de votre PHI :

- Pour demander des Restrictions. Vous avez le droit à la limitation de la demande sur l'utilisation et la divulgation de votre PHI pour traitement, paiement, ou des opérations de santé fins ou notification. Nous ne sommes pas tenus d'accepter votre demande, à une exception près : Si vous avez payé de leur poche et en totalité pour une question de santé ou un service, vous pouvez demander que nous ne divulguons pas vos renseignements sur la santé associés à cet article ou le service à un régime de santé aux fins d'opérations de paiement ou des soins de santé. Si vous faites une telle demande, nous ne divulguons pas vos informations pour le plan de la santé à moins que la divulgation est par ailleurs requis par la Loi. Si nous acceptons une restriction, on respectera cette restriction sauf si vous avez besoin d'un traitement d'urgence et l'information restreinte est nécessaire pour assurer que le traitement d'urgence. Pour demander une restriction, soumettre une demande écrite à l'agent de protection des renseignements personnels figurant sur la dernière page du présent avis.
- Autres Modes de Communication. Vous avez le droit de demander que nous PHI t'envoyer à l'adresse de messagerie alternative (par exemple, envoi d'informations à votre adresse professionnelle plutôt que votre adresse de domicile) ou par autre moyen (par exemple, au lieu de courrier ordinaire). Nous devons convenir à votre demande, pour autant que nous puissions fournir facilement il dans le format que vous demandez.
- Accès. Dans la plupart des cas, vous avez le droit de regarder ou obtenir un exemplaire de votre PHI dont nous disposons, mais vous devez faire la demande par écrit. Vous avez également le droit d'avoir à nous fournir une copie de votre PHI directement à une autre personne que vous désignez en nous fournissant un formulaire d'autorisation dûment rempli. Vous avez également droit à une copie électronique de votre dossier de santé électronique (« DSE »), s'il en existe. Nous vous répondrons dans les 30 jours suivant la réception de votre demande écrite. Dans certaines situations, nous pouvons refuser votre demande. Si nous le faisons, nous le diront, par écrit, nos raisons de ce refus et expliquer votre droit à ce que le déni revu.
- Copies. Si vous demandez des copies papier de vos PHI, nous pouvons vous facturer des frais raisonnable, fondés sur les coûts pour chaque page. Pour le DSE, peut vous être facturé le coût de la main-d'œuvre pour produire la copie électronique ou faire la transmission électronique et le coût de n'importe quel appareil multimédia portable sur lequel la copie est fourni. Au lieu de fournir le PHI, vous avez demandé, nous pouvons vous fournir un résumé ou une explication de la PHI aussi longtemps que vous vous engagez à celui et le coût à l'avance.
- Comptabilisation des divulgations. Vous avez le droit à une restitution des instances dans lesquelles nous avons divulgué vos PHI pour une période de jusqu'à six ans avant la date de la demande, à l'exception de certaines divulgations, y compris les communications que vous avez autorisé et divulgations faites aux fins de l'exécution de traitement, un paiement ou activités de soins de santé. Nous vous répondrons dans les 60 jours suivant la réception de votre demande. Cette liste que nous vous donnerons inclura les divulgations faites dans les six dernières années, sauf si vous demandez un temps plus court. Cette liste inclura la date de la divulgation, à qui le PHI a été divulgué (y compris leur adresse, s'il est connu), une description des informations divulguées et les raisons de la divulgation. Nous vous fournirons la liste sans frais, mais si vous

faites plusieurs demandes de la même année, nous vous chargerons des frais raisonnables pour chaque requête supplémentaire.

- Modification d'enregistrements. Si vous pensez qu'il y a une erreur dans votre PHI ou qu'un élément d'information important est manquant, vous avez le droit de demander que nous corriger les renseignements existants ou ajouter l'information manquante. Vous devez fournir la demande et la raison de votre demande écrite. Nous vous répondrons dans les 60 jours suivant la réception de votre demande. Nous pouvons refuser votre demande par écrit si le PHI est (i) exactes et complètes, (ii) non créé par nous, (iii) non autorisés à être divulgués, ou (iv) pas partie de nos dossiers. Notre refus écrit sera en indiquer les raisons du refus et expliquer votre droit de déposer une déclaration de désaccord avec la négation. Si vous ne produisez pas un, vous avez le droit de demander que votre demande et notre déni attaché à toutes les futures révélations de votre PHI. Si nous approuvons votre demande, nous apporter la modification à votre PHI, vous dire que nous l'ont fait et informer d'autres personnes qui ont besoin de connaître les changements à votre PHI.
- Avis de papier. Vous avez le droit de demander une copie papier du présent avis.
- De recevoir un avis d'infraction. Vous avez le droit d'être informée sur l'inexécution de toute information non garantie de santé.

## **RESPONSABLE DE LA CONFIDENTIALITÉ**

Responsable de la confidentialité peut être joint par courrier, téléphone ou courriel à :

Suzanne Landry, responsable de la confidentialité  
59 Page Hill Road  
Berlin, NH 03570  
Téléphone : 603-326-5608  
Email : [Suzanne.Landry@avhnh.org](mailto:Suzanne.Landry@avhnh.org)

## **PLAINTES**

Vous pouvez s'adresser à nous ou à la Secrétaire de département d'US of Health and Human Services si vous croyez que vos droits de confidentialité ont été violés par nos soins. Nous ne réagira pas contre vous pour déposer une plainte. Vous pouvez communiquer avec notre agent de protection des renseignements personnels à 603-326-5608 pour plus d'informations sur le processus de plainte.

## **DATE D'EFFET DE L'AVIS**

Cet avis a été publié et entre en vigueur le 30 janvier 2017.

## POINTS DE SERVICE

Cette Notice commune s'applique aux quatre hôpitaux comprenant l'ACE de soins de santé de North Country et leurs OHCAs, ainsi qu'à l'Agence maison de santé et de soins palliatifs, à tous leurs sites de prestation de service. Il s'agit d'emplacements suivants :

<b>Androscoggin Valley Hospital</b> 59 Page Hill Road Berlin, NH 03570	AVH Surgical Associates 59 Page Hill Road Berlin, NH 03570
AVH Surgical Associates 7 Page Hill Road Berlin, NH 03570	Laboratoire de rayonnement AVH Les Services de santé de famille du comté de Coos 133, rue pleasant Berlin, NH 03570
Laboratoire de rayonnement AVH Les Services de santé de famille du comté de Coos 2, rue Broadway Gorham, NH 03581	Services de réadaptation de sensibilisation AVH Club athlétique de redevances 130, rue principale Gorham, NH 03581
AVH Surgical Associates Outreach Clinic Groupe médical de SACO River 15 Rte d'US 302 Glen, NH 03838	AVH réadaptation ambulatoires et AVH Associates chirurgicales sensibilisation cliniques Upper Connecticut Valley Hospital 181 Corliss Lane Colebrook, NH 03576
AVH chirurgicaux associés cliniques de sensibilisation Centre médical de semaines 173 rue de moyen Lancaster, NH 03584	
<b>Soins de santé régional de Littleton</b> Route de St. Johnsbury 600 Littleton, NH 03561	<b>Clinique de l'Alpine</b> 3400 White Mountain Highway North Conway, NH 03860
Clinique de l'Alpine 1095 chemin de profil Franconie, NH 03580	Clinique de l'Alpine 12 Yeaton Road Plymouth, NH 03264
Clinique de l'Alpine 11 Riverglen Lane Littleton, NH 03561	
<b>North Country Home santé et Hospice Agency, Inc.</b> 536 cottage Street Littleton, NH 03561	<b>Upper Connecticut Valley Hospital</b> 181 Corliss Lane Colebrook, NH 03576
<b>Centre médical de semaines</b> 173 rue de moyen Lancaster, NH 03584	Cabinet du médecin de Lancaster 170 rue de moyen Lancaster, NH 03584
Whitefield cabinet médical 8 clover Lane Whitefield, NH 03598	Meriden cabinet médical 47 rue de l'église Meriden, NH 03582
Bureau d'un médecin du Nord Stratford 43, rue Main Nord de Stratford, NH 03590	